



**l'Assurance
Maladie**

Côte-d'Or

GRUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

Mallette outils

ACCOMPAGNER À LA SANTÉ LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Guide à destination des CPTS de Côte-d'Or

09/2023



01

LES OUTILS PERMETTANT DE LEVER LES FREINS À L'ACCÈS AUX SOINS

A. CoActis Santé et ses outils.....	5
a) Santé BD.....	5
b) HandiConnect.....	6
c) Banque d'expériences.....	6
B. Sparadra : le poster qui parle.....	7
C. Médipicto de l'AP-HP.....	7
D. Passeport HAND-AURA.....	7
E. Roger Voice.....	8
F. Guide Capsile de l'IREPS BFC.....	8

02

LES ÉCHELLES DE DOULEUR

A. La Grille Douleur des Enfants de San Salvador (DESS) :.....	9
B. Échelle d'Évaluation de l'Expression de la Douleur chez l'adolescent ou l'Adulte Polyhandicapé (EDAAP).....	9
C. Échelle Non Communicating Children's Pain check-list (NCCPC ou GED DI en version française).....	9

03

LES STRUCTURES ET AIDES FACILITANT L'ACCÈS AUX SOINS

A. Les Communautés 360.....	11
B. L'unité de soins somatiques au CH « la chartreuse ».....	11
C. Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de Côte d'Or.....	12
D. Le réseau sourds santé BFC.....	12

04

LES OUTILS DE PROMOTION, DE RÉFÉRENCIEMENT ET D'ÉVALUATION DE L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

A. La charte Romain JACOB.....	13
B. Le questionnaire Handifaction.....	13
C. Référencement des professionnels de santé sur l'annuaire Sante.fr de l'accessibilité des cabinets.....	15

05

LES MESURES ET DISPOSITIFS DE L'ASSURANCE MALADIE

A. Les mesures conventionnelles.....	17
B. Les Missions Accompagnement Santé :.....	17
C. Mon espace santé, volet Handicap.....	18

06

AIDE MÉTHODOLOGIQUE AU REMPLISSAGE DU CERTIFICAT MÉDICAL.....	19
---	----

INTRODUCTION :

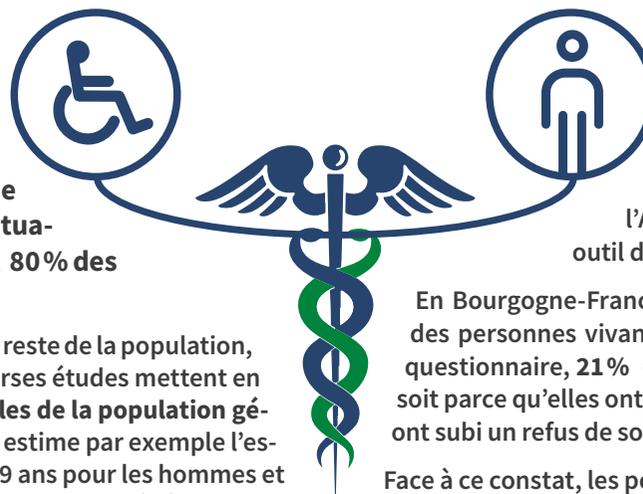
l'accès à la santé de personnes vivant avec un handicap, un enjeu majeur de santé publique

En préambule, il est important de se rappeler quelques chiffres¹ : le handicap touche entre 9 et 12 millions de personnes en France. Environ 58 % des personnes en situation de handicap ont plus de deux handicaps associés et 80 % des handicaps sont invisibles.

Les personnes vivant avec un handicap connaissent, comme le reste de la population, une augmentation de leur espérance de vie. Pour autant, diverses études mettent en évidence une morbidité et une mortalité plus élevées que celles de la population générale. Une étude de l'Agence Santé Publique France de 2017² estime par exemple l'espérance de vie des personnes atteintes de schizophrénie à 55,9 ans pour les hommes et 67,6 ans pour les femmes soit environ 20 ans de moins que la population générale. Cette perte d'espérance de vie s'explique par un risque plus élevé de pathologies ainsi que par à une prise en charge médicale parfois insuffisante et/ou inadéquate.

La population vivant avec un handicap s'avère bien souvent fragilisée dans son accès aux soins puisqu'elle est confrontée aux freins spécifiques que peuvent engendrer ces situations de handicap, qu'il soit moteur (inaccessibilité/inadaptation des lieux de soins) ou intellectuel (difficulté de compréhension des soins réalisés ou d'expression de la douleur et donc de prise en compte de cette dernière par le corps médical).

Par ailleurs, la Haute Autorité de Santé a rédigé deux recommandations de bonnes pratiques intitulées : « **Accompagnement à la santé de la personne handicapée** (2013) » et « **Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux** (2019) » pour aider les professionnels de santé et de l'accompagnement à mieux prendre en compte les problèmes somatiques des personnes en situation de handicap.



Afin de mieux caractériser et d'objectiver les problématiques d'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, l'Assurance Maladie a retenu le baromètre **Handifaction** comme outil de référence.

En Bourgogne-Franche-Comté les résultats de 2021 montrent que l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap reste problématique. Sur 3615 réponses au questionnaire, **21 % des personnes vivant avec un handicap n'ont pas été soignées**, soit parce qu'elles ont abandonné leurs soins (pour la moitié d'entre elles), soit car elles ont subi un refus de soins.

Face à ce constat, les pouvoirs publics et les associations spécialisées ont développé des structures et des outils permettant de faciliter l'accès aux soins et plus largement la santé des personnes vivant avec un handicap par la mise à disposition d'outils utiles aux personnes en situation de handicap d'une part et aux professionnels de la prévention et du soin d'autre part.

Le présent guide a pour objet de les faire connaître aux professionnels de santé membre des CPTS de Côte-d'Or. Ce kit n'est pas exhaustif, il présente des outils connus des CPAM, UGECAM, outils régulièrement utilisés pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins des personnes vivant avec un handicap.

Les outils présentés ont été expérimentés par différents professionnels de santé et sont facilement accessibles.

(1) Sources: CNSA chiffres clés 2020. (2) Santé Publique France, juin 2017, Mortalité des personnes souffrant de troubles mentaux. Analyse en causes multiples des certificats de décès en France, 2000-2013 ; http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2017/23/2017_23_2.html.

01

LES OUTILS PERMETTANT DE LEVER LES FREINS À L'ACCÈS AUX SOINS

A. COACTIS SANTÉ ET SES OUTILS.

L'association CoActis Santé met en place des outils à destination des personnes en situation de handicap, de leur famille et des professionnels de santé. Ces outils sont mis à disposition gratuitement au public.

a. Santé BD

SantéBD est une boîte à outils pédagogiques pour comprendre et expliquer la santé avec des images et des mots simples.

SantéBD a été créé dans un objectif d'accessibilité universelle. Il doit être facile à comprendre par tous : enfants et adultes, avec ou sans difficultés. SantéBD facilite la préparation des rendez-vous médicaux, l'acceptation des soins, la compréhension des messages de prévention et le dialogue entre le patient et le soignant.

La méthodologie de Santé BD s'appuie sur la Communication Alternative Améliorée (CAA), qui regroupe différentes approches pour améliorer la communication des personnes qui ont des difficultés pour communiquer : un langage facile à lire et à comprendre (FALC), des scénarii simples et des illustrations claires et rassurantes.

Chaque outil est co-construit par des experts scientifiques et médicaux et des experts représentant les différents types de handicap. De plus, chaque BD est déclinée avec 8 profils : fille, garçon, femme, homme, et en versions avec fauteuil roulant. L'utilisateur peut ainsi personnaliser sa BD ce qui facilite l'appropriation.

Tous les outils SantéBD sont construits avec des personnes déficientes intellectuelles et relus par des ESAT spécialisés en FALC.



b. HandiConnect

Un site ressource pour aider les professionnels de santé dans leur pratique quotidienne auprès des patients en situation de handicap.



Des **fiches conseil** réalisées par des groupes de travail pluridisciplinaires pour donner des repères sur les spécificités du handicap.



Un **annuaire de formations** pour trouver plus facilement une formation sur les différents handicaps et leurs spécificités.



L'**accès à l'expertise** pour répondre aux questions face à une situation de soin spécifique au handicap.



Un **comité scientifique, éthique et pédagogique** garant que la personne vivant avec un handicap reste au centre des orientations stratégiques.



Des **groupes de travail** composés d'experts et d'associations représentatives pour co-produire les contenus.



Des **entretiens qualitatifs** auprès de professionnels de santé pour valider en continu la pertinence des outils.

« Les médecins ont parfois peur de ne pas savoir recevoir les patients vivant avec un handicap. [HandiConnect.fr](https://handiconnect.fr) les aide à rétablir une relation de confiance. »

Dr Philippe DENORMANDIE, Co-Président de CoActis Santé

c. Banque d'expériences

L'association CoActis Santé héberge une banque d'expériences qui rassemble de courtes fiches des actions et initiatives qui visent à faciliter l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap.

Elle a été construite pour :

- faire connaître ces actions ;
- faciliter leur essaimage ;
- donner des clés à tous les acteurs et professionnels qui accompagnent les personnes vivant avec un handicap dans leur parcours de santé.

SITES COACTIS



Site générique : <https://coactis-sante.fr/>

Santé BD : <https://santebd.org/>

HandiConnect : <https://handiconnect.fr/>

Banque d'expériences : <https://coactis-sante.fr/banque-experience/>

B. SPARADRA : LE POSTER QUI PARLE

Le site « **sparadra** » permet de faciliter le lien entre le lieu de séjour habituel de l'enfant et le lieu d'accueil temporaire en cas d'hospitalisation, d'examen, de transfert dans un autre service, d'un séjour en centre de vacances.

Il s'agit d'un poster personnalisable qui transmet des informations sur la vie quotidienne grâce à plusieurs rubriques : j'aime, je n'aime pas, je peux, je ne peux pas, ce qui m'aide.

Les rubriques sont remplies par l'entourage et si possible avec la personne concernée. Les informations renseignent sur l'autonomie, la communication, la motricité, l'alimentation, la toilette, les appareillages, les signes de la douleur...



Site de l'association : <https://www.sparadrap.org/professionnels/handicap>

The screenshot shows the SPARADRA website interface. At the top, there's a navigation bar with 'JE ME CONNECTE', 'JE M'INSCRIS', and 'BOUTIQUE'. Below that, a menu lists 'ENFANTS', 'PARENTS', 'PROFESSIONNELS', 'SPARADRAP', and 'NOUS AIDER'. The main content area is titled 'Handicap' and features a section for 'Le poster qui parle'. This section describes a communication tool for children and adolescents, explaining its purpose and how to use it. It includes a small image of the poster and a 'VOIR TOUT' button. The website also has a sidebar with 'En un clic' (Documents, Vidéos, Témoignages, Liens utiles) and a 'Handicap' section with sub-points like 'Les travaux de SPARADRAP' and 'Des travaux et initiatives intéressantes'.

C. MÉDIPICTO DE L'AP-HP.

MediPicto est une application gratuite destinée à favoriser le dialogue entre les soignants et les patients ayant des difficultés d'expression et/ou de compréhension. Ces difficultés peuvent être liées à une situation de handicap temporaire ou définitif, à une fatigue extrême, à l'âge, à une maladie évolutive, à une situation de soins, à un accident..., ou encore une barrière linguistique (pictogrammes traduits en 16 langues).

Application téléchargeable sur Google Play Store pour les Android et Apple Store pour les iPhone.



Pour plus d'information : <https://www.aphp.fr/medipicto>

The screenshot shows the AP-HP website page for 'Communication non-verbale patient/soignant (MediPicto)'. The page features a navigation bar with 'Menu', 'Connaitre l'AP-HP', 'Espace médias', 'L'AP-HP recrute', 'COVID-19', and 'Espace patient'. The main heading is 'Communication non-verbale patient/soignant (MediPicto)'. Below the heading, there's a section titled '« MediPicto » AP-HP permet aux professionnels de santé de communiquer avec les patients ayant des difficultés à s'exprimer.' This section includes a video thumbnail and text describing the application as a free tool for non-verbal communication. At the bottom, there's a section for 'DES PICTOGRAMMES POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PATIENTS ET SOIGNANTS TRADUITS EN 16 LANGUES', accompanied by images of the application interface showing language selection options for both caregiver and patient.



D. PASSEPORT HAND-AURA

Un outil permettant de renseigner les informations utiles pour les professionnels de santé : médecin traitant, modalité de communication, autonomie dans les soins, traitement, régime, habitudes de vies...



Lien Passeport santé :

<https://www.hand-aura.org/aura-77/autisme-et-ted/documentation/>

E. ROGER VOICE

Application sous-titrant les appels téléphoniques disponibles sur Android et Apple.

An advertisement for the Roger Voice app. On the left, a smartphone displays the app's interface with the text 'Cabinet du D'. The background is a teal gradient. Text on the right reads: 'Sous-titrez en direct vos appels téléphoniques ! Un environnement bruyant ou une baisse d'audition ne devrait pas vous empêcher de téléphoner. Lire vos appels vous changera la vie.' Below this is a green button that says 'TELECHARGER L'APPLI' and a QR code. At the bottom, it says 'Scannez ce QRCode avec votre smartphone' and 'ou cherchez "Roger voice" sur votre store'.

F. GUIDE CAPSILE DE L'IREPS BFC

CAPSILE est un guide d'aide à la construction d'actions de prévention et de promotion de la santé destiné aux professionnels des établissements et services accompagnant des personnes adultes en situation de handicap à leur domicile et aux opérateurs de prévention de la région. Il aborde quatre thématiques de santé :

- les conduites addictives ;
- la vie affective et sexuelle ;
- la nutrition ;
- l'hygiène personnelle et buccodentaire.

Il a pour finalité de favoriser, par des actions éducatives collectives, une prise de conscience et un renforcement des capacités d'agir des personnes présentant un handicap intellectuel et/ou un handicap psychique pour préserver et améliorer leur santé.



Lien vers guide Capsile :

<https://ireps-bfc.org/sites/ireps-bfc.org/files/capsile-complet.pdf>

02

LES ÉCHELLES DE DOULEUR

Les personnes vivant avec un handicap peuvent avoir du mal à exprimer leur douleur ou à l'exprimer de manière adaptée. C'est notamment le cas des personnes ayant un handicap mental sévère ou des troubles de spectre de l'autisme. Toutes ces échelles de douleurs sont dites hétéroévaluative. C'est-à-dire qu'elles ne peuvent être remplies par la personne elle-même. De plus certaines grilles nécessitent de remplir une fiche de renseignements, dite dossier de base, à un moment non douloureux et de comparer avec la grille réalisée lors d'épisode suspect de douleur. Elles nécessitent donc une anticipation des éventuels épisodes douloureux.

A. LA GRILLE DOULEUR DES ENFANTS DE SAN SALVADOR (DESS) :

Cette grille est la première grille d'évaluation de la douleur adaptée aux patients présentant un handicap mental sévère. Destinée aux enfants, cette échelle nécessite de remplir une fiche de renseignements, dite dossier de base, à un moment non douloureux et de comparer avec la grille réalisée lors d'épisode suspect de douleur.

Si le score établi est supérieur à 6/40, la douleur est confirmée; s'il est entre 2 et 6, un doute persiste (source réseau luciole : <https://www.reseau-lucioles.org/les-echelles-de-douleur/>.)



Grille DEES et guide pratique édité par la fondation pour la santé CNP : https://pediadol.org/wp-content/uploads/2004/06/livret_polyhandicap.pdf

B. ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE L'EXPRESSION DE LA DOULEUR CHEZ L'ADOLESCENT OU L'ADULTE POLYHANDICAPÉ (EDAAP) :

Cette échelle est l'adaptation de l'échelle DESS aux adultes et adolescents polyhandicapés. Elle est composée de onze items répartis en deux thèmes et permet d'établir un score entre 0 et 41 avec une certitude de douleur pour un score supérieur ou égale à 7.



Echelle EDAAP de l'hôpital Marin Hendaye : <https://pediadol.org/wp-content/uploads/2022/03/EDAAP.pdf>

C. ÉCHELLE NON COMMUNICATING CHILDREN'S PAIN CHECK-LIST (NCCPC OU GED DI EN VERSION FRANÇAISE) :

Elle est utilisable de 3 ans à l'âge adulte. Elle comprend 7 catégories de 31 comportements cotés de 0 à 3 ou non applicable (NA) soit un score de 0 à 90 avec un seuil à 7.

Elle donne aussi une possibilité d'évaluer l'intensité de la douleur car à partir de 53, la douleur est considérée comme sévère.

Cette échelle se différencie des autres par l'évaluation de 6 items sur les modifications physiologiques (la tension artérielle, la fréquence cardiaque...), éléments mesurables et objectifs. Cette échelle est la plus utilisée dans les études sur la douleur.



https://pediadol.org/wp-content/uploads/2006/11/GEDDI_2011.pdf

03

LES STRUCTURES ET AIDES FACILITANT L'ACCÈS AUX SOINS



A. LES COMMUNAUTÉS 360

Les « Communautés 360 » ont été annoncées le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles. Les « communautés 360 » interviennent au niveau départemental, en étroite collaboration et en complémentarité du rôle dévolu aux MDPH.

Les « Communautés 360 » ont notamment pour mission de favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en aidant par exemple la reprise des soins en ville et à l'hôpital.

Elles aident également à trouver des solutions de répit pour les familles, à trouver des solutions d'accompagnement renforcé en cas de situation complexe et apportent du soutien aux enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance.



03 80 63 25 49

Numéro d'appui
aux personnes
en situation de handicap
et aidants

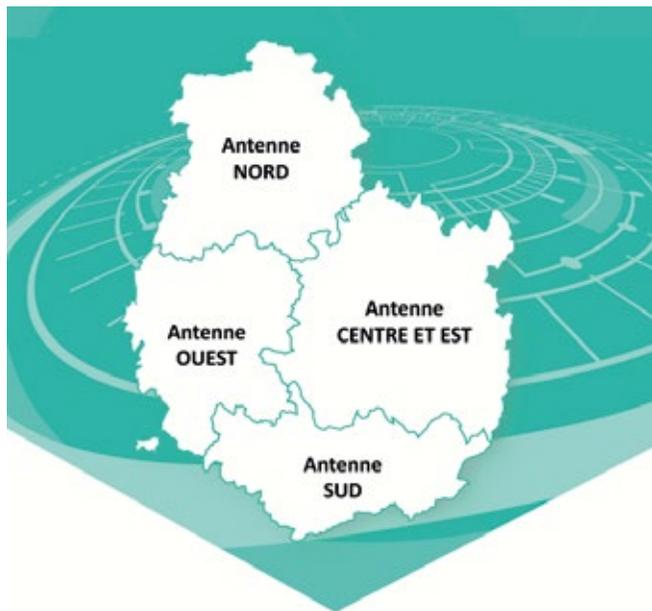
B. L'UNITÉ DE SOINS SOMATIQUES AU CH « LA CHARTREUSE »

L'unité de soins somatiques, constituée d'une équipe médicale et paramédicale, propose des séances blanches, des dépistages et des soins dentaires pour des publics aux besoins spécifiques.

Elle dispose notamment de gaz MEOPA et d'un fauteuil adapté pour soigner les personnes en fauteuil roulant.



Secrétariat : 03 80 42 52 31
Poste infirmier : 03 80 42 52 35



C. LE DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) DE CÔTE D'OR

Le DAC accompagne les professionnels confrontés à la prise en charge d'un patient en situation complexe (complexité médicale, psycho-sociale), nécessitant plusieurs intervenants à domicile, sans distinction d'âge, de handicap ou de pathologie.

Pour qui ? :

Pour les patients en situation de fragilité ou de perte d'autonomie, sans distinction d'âge ou de pathologie et leurs aidants.

Pour les acteurs médico-sociaux, sanitaires et sociaux, confrontés à la prise en charge d'un patient en situation complexe

Pour quoi ?

- favoriser et optimiser le maintien à domicile;
- accompagner la sortie d'hospitalisation ;

- faciliter le lien ville/hôpital ;
- prévenir la rupture du parcours de soins ;
- soutenir les professionnels.



Comment ?

- en évaluant la situation globale du patient, en proposant un parcours de santé personnalisé en accord avec le patient et le médecin traitant ;
- en coordonnant et accompagnant les professionnels ;
- en utilisant un système d'information partagé sécurisé.



Contact : 03 80 300 414
www.dac21.fr

D. LE RÉSEAU SOURDS SANTÉ BFC :

Le réseau Sourds et Santé a été créé en 2011 à l'initiative du Dr Milési et de l'ARS Bourgogne Franche-Comté. Ce service permet d'améliorer l'accessibilité des lieux de soins et de santé aux personnes sourdes et malentendantes.

L'équipe est composée d'un médecin coordinateur, d'un chargé de mission, d'un secrétaire et d'un interprète en Langue des Signes Françaises.

Pour qui :

Pour toutes personnes sourdes ou malentendantes (et leurs familles) habitants la région Bourgogne Franche-Comté.

Pourquoi :

Prise de rendez-vous médicaux (généraliste, spécialiste, maison de santé), Urgences hospitalières, SAMU. Information, prévention à la santé accessible en LSF.

CONTACTS

Du lundi au vendredi
 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.



www.rssb.fr



06 66 75 04 93



Par mail : accueil.sourds@gmail.com



Sur Facebook : Rssb Reseau Sourds santé



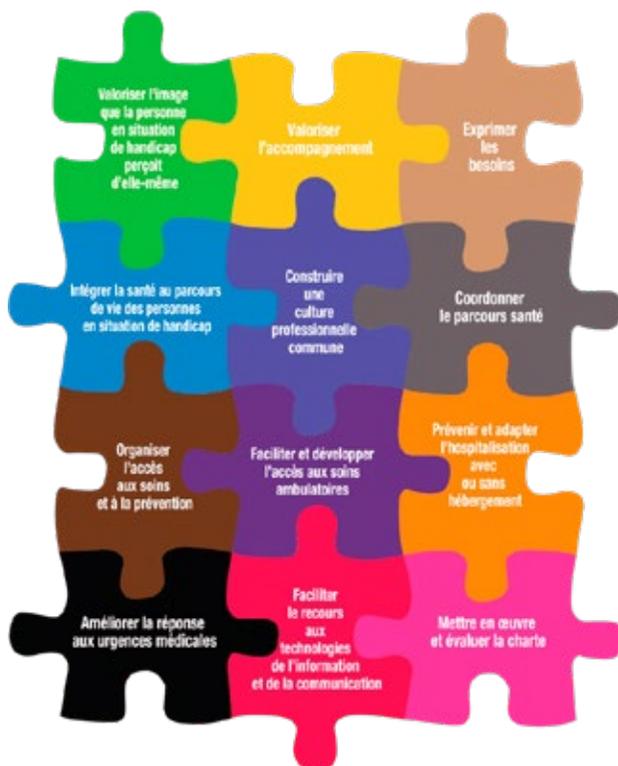
URGENCES (uniquement en dehors des heures d'ouvertures) 06 73 72 34 10

04

OUTILS DE PROMOTION, DE RÉFÉRENCIEMENT ET D'ÉVALUATION DE L'ACCÈS À LA SANTÉ

CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



A. LA CHARTRE ROMAIN JACOB

La **charte Romain Jacob** a été rédigée en 2014, elle a été signée par plus de 7 000 signataires, du Président de La République à toutes les organisations du soin et de l'accompagnement.

À travers 12 grands principes, elle devient le guide éthique de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.

Les signataires :

- s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées dans chaque région ;
- s'engagent à promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées ;
- soulignent l'urgence actuelle qu'une réponse s'impose pour satisfaire aux attentes des professionnels qui restent très démunis face au manque de formation, de moyens et de prise en charge des personnes handicapées dans le cadre de leurs soins ;

- conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.

Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

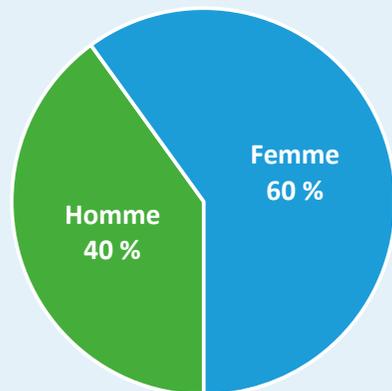
En Côte-d'Or, de nombreuses institutions et associations l'ont signé parmi lesquels : la CPAM, l'UGECAM, le département, le CHU de Dijon, le CHS « la Chartreuse », la ville de Dijon, la mutualité française, les PEP 21, l'Acodège...

B. LE QUESTIONNAIRE HANDIFACTION

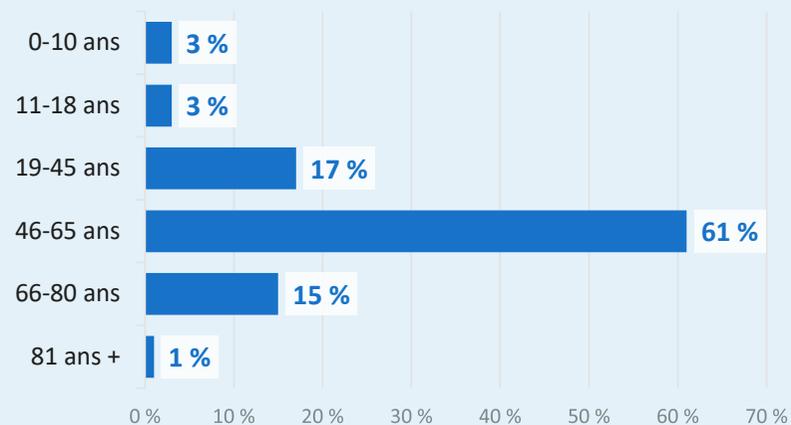
En 2015, les personnes vivant avec un handicap ont souhaité évaluer eux-mêmes les effets de la charte sur le territoire.

De ce souhait a été créé le questionnaire Handifaction. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le questionnaire est géré par l'Assurance Maladie.

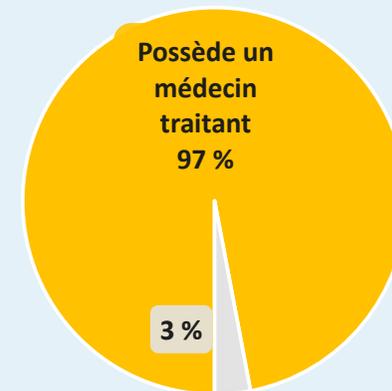
Sexe



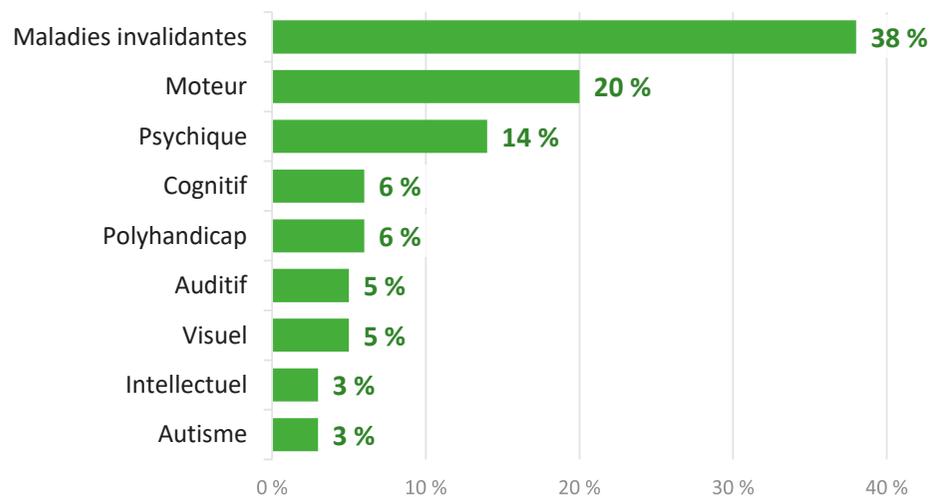
Tranches d'âge



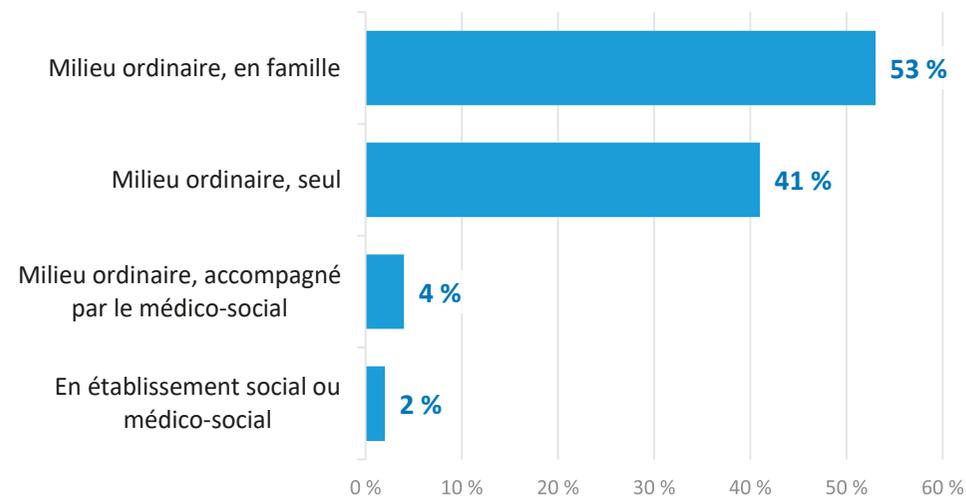
Possession d'un médecin traitant



Types de handicap



Lieux de vie



Pourquoi ce questionnaire ?

Pour impliquer les personnes en situation de handicap dans la défense de leurs intérêts et améliorer leur accès aux soins.

Pour améliorer la collecte des données sur le handicap.

Pour aider les professionnels de santé à mieux comprendre les besoins en santé des personnes vivant avec un handicap.

Comment est-ce que ça marche ?

Chaque personne vivant avec un handicap ou son aidant peut compléter le questionnaire après chaque visite auprès d'un professionnel de santé (en ville ou à l'hôpital), refus et/ou abandon de soins. Elle peut ainsi partager son expérience, ainsi que son ressenti et sa satisfaction.

Où trouver le questionnaire « Handifaction » ?

- sur le site www.handifaction.fr. Version papier imprimable accessible depuis le site internet.



- via l'application gratuite pour smartphone (accessible sur les plateformes Android et iOS).



Pour tout renseignement complémentaire :
handifaction.cramif@assurance-maladie.fr.



C. RÉFÉRENCIEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR L'ANNUAIRE SANTE.FR DE L'ACCESSIBILITÉ DES CABINETS

Dès aujourd'hui, améliorez l'accès aux soins de tous en décrivant l'accessibilité de votre cabinet : www.sante.fr/annuaire-accessibilite-pro

Vous parlez la langue des signes française ? Votre matériel permet d'accueillir un public obèse ? Vous pouvez consulter en langue étrangère ? Vous avez mis en place des rampes d'accès ? Vous êtes formés à la prise en charge des personnes autistes ? Indiquez-le dans le formulaire décrivant l'accessibilité de votre/vos cabinet(s) sur sante.fr.

Le Ministère de la santé et de la prévention et APF France handicap ont élaboré, en partenariat avec l'Assurance Maladie et les instances représentatives des professionnels de santé et de patients, un annuaire de l'accessi-

lité des lieux d'exercice et de soins hébergé sur Santé.fr. Les informations renseignées seront utiles à toute personne en situation de handicap, d'obésité, ou encore allophone. Un annuaire qui vous aidera également, dans l'orientation de vos patients vers des confrères, ou pour éviter de recevoir une personne que vous ne pourriez finalement pas soigner.

10 minutes maximum suffisent à remplir le formulaire Santé.fr de l'accessibilité des cabinets (www.sante.fr/annuaire-accessibilite-pro) : des éléments factuels d'accessibilité à propos de vos locaux, votre prise en charge, vos équipements. Vous seuls, professionnels de santé, avez la main sur l'information qui concerne votre lieu d'exercice et pouvez choisir à tout moment de la dépublier.

Encore en stade de projet, les données seront disponibles au grand public à moyen terme en open data. **Ensemble, construisons l'annuaire de l'accessibilité des cabinets !**

05

LES MESURES ET DISPOSITIFS DE L'ASSURANCE MALADIE

A. LES MESURES CONVENTIONNELLES

Afin d'améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, l'Assurance Maladie, a revalorisé ou créer de nouvelles tarifications afin de mieux prendre en compte le temps supplémentaire que nécessite l'accompagnement et le soin des personnes en situation de handicap.

Ces nouvelles dispositions conventionnelles sont les suivantes (au 1^{er} juillet 2023) :

MÉDECINS			
Types de handicap	Code	Description	Tarif
Tous types de handicaps	MPH	Création d'une consultation très complexe (60 €) dite MPH pour : <ul style="list-style-type: none">• remplissage complet du premier certificat médical du dossier de demande de droits MDPH d'un patient. Facturable une fois par patient au titre du remplissage du certificat complet au premier dépôt de Dossier MDPH du patient. Non facturable pour le remplissage simplifié ou pour les volets CERFA ORL ou ophtalmologique ;• passage de dossiers entre ancien et nouveau médecin traitant ou entre pédiatre et médecin traitant (facturable par les deux médecins) pour les patients vivant avec un handicap sévère ;• facturable par les deux médecins après échange d'information. Pour plus d'information sur le remplissage du dossier MDPH, voir l'aide méthodologique en partie VI.	60 €
Autisme (TSA)	CSE	Les enfants avec un trouble du spectre de l'autisme peuvent bénéficier d'une consultation annuelle de suivi et de coordination, par un généraliste ou un pédiatre ou un psychiatre. La tarification de cette consultation est de 46 €. Facturable une fois par an.	46 €
Autisme (TSA)	CTE	Consultation de repérage les troubles du neuro-développement de l'enfant en particulier toutes les situations relevant du spectre autistique et les troubles de la relation précoce mère/enfant. Une grille de repérage est disponible ici : https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_reperage_tnd_2020.janv.pdf	60 €

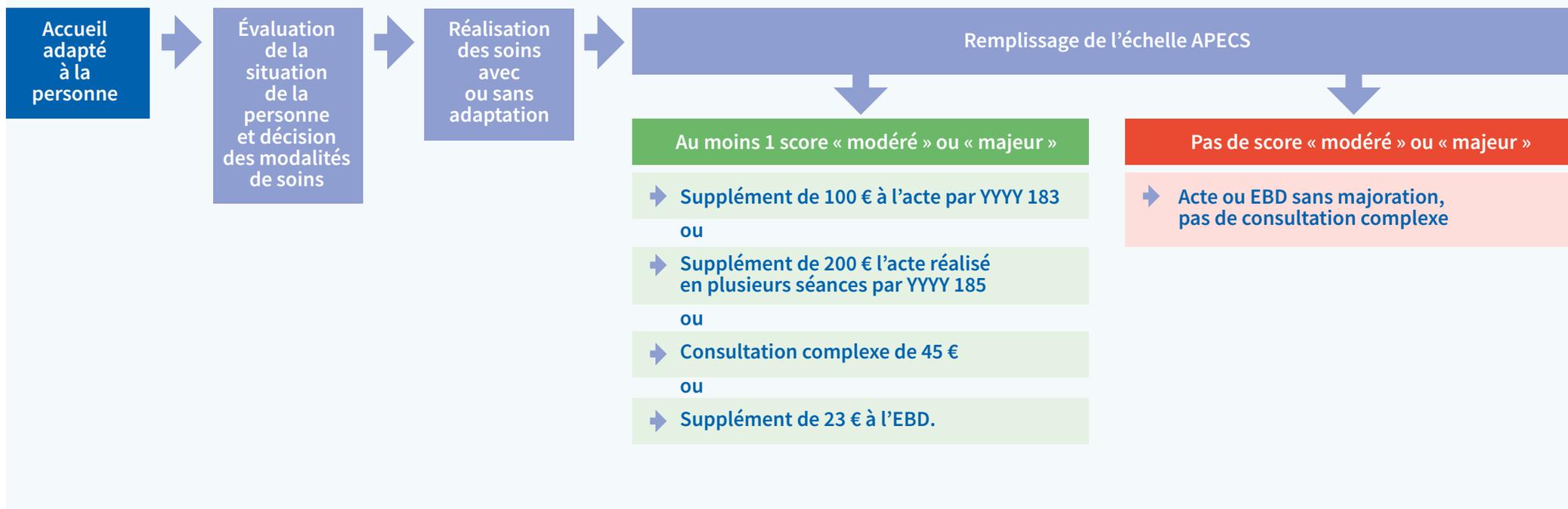
MÉDECINS			
Types de handicap	Code	Description	Tarif
Tous types de handicaps	GS	Pour les patients atteints d'un handicap, la consultation « blanche » (de découverte sans examen clinique) est facturable comme une consultation régulière à 25 €. Cela peut être un temps de rencontre planifié entre le patient vivant avec un handicap et le praticien et son lieu de consultation ou consultation au cours de laquelle les soins n'ont pu être réalisés compte tenu du handicap.	25€
Enfant présentant une pathologie chronique grave ou un handicap neuro-sensoriel	EPH	Pour les pédiatres. Consultation de suivi de l'enfant présentant une pathologie chronique grave ou un handicap neuro-sensoriel sévère nécessitant un suivi régulier.	60€
Personnes de moins de 80 ans en Affection de Longue Durée (ALD) y compris enfants de 0 à 6 ans	MTF	Valorisation du forfait patientèle médecin traitant pour les patients en ALD.	42€

ORTHOPTISTES			
Types de handicap	Code	Description	Tarif
Handicap sévère	FOT	Revalorisation du forfait pour l'«évaluation de l'environnement et de la stratégie de prise en charge du patient en situation de handicap sévère. Ce forfait comprend l'indemnité de déplacement et doit être coté en association d'un acte de rééducation (AMY) réalisé au domicile ou au lieu de vie. Il est facturable dans ce cadre une seule fois par an par patient et, le cas échéant, en cas d'aggravation importante de l'état de santé du patient. A noter qu'il n'est pas nécessaire pour la facturation de ce forfait que la prescription précise la mention « Prise en charge à domicile ».	50€

ORTHOPHONISTES			
Types de handicap	Code	Description	Tarif
Handicap avec troubles du langage	FOH	Le forfait s'adresse aux orthophonistes qui prennent en charge des patients en situation de handicap dans le cadre des troubles spécifiques du langage, de la communication et des troubles spécifiques des apprentissages. Il peut être coté en association d'un acte de rééducation AMO 13,8 (éducation ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps et /ou les déficiences), AMO 14 (rééducation des dysphasies), AMO 15,4 ou AMO 15,7 chez les enfants jusqu'à 16 ans inclus, ou seul dans le cadre de ces prises en charge. L'orthophoniste peut facturer ce forfait que l'acte soit réalisé au domicile du patient ou à son cabinet.	50€
Troubles du neurodéveloppement	FTD	Forfait pour valoriser la prise en charge des patients présentant un trouble du neurodéveloppement et orientés vers une plateforme de coordination et d'orientation (PCO).	50€

DENTISTES

Types de handicap	Code	Description	Tarif
Handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, d'un polyhandicap.	Valorisation du forfait patientèle médecin traitant YYYYY183	Supplément pour la prise en charge des personnes atteintes de handicap sévère pour lesquels une adaptation de la prise en charge en santé bucco-dentaire est nécessaire et pour lesquels au moins un des sept domaines de l'échelle APECS est scoré «modéré» ou «majeur». Valorisé à hauteur de 100 €/séance, avec ou sans sédation consciente, avec ou sans utilisation de MEOPA (mélange équimolaire oxygène protoxyde d'azote). La grille APECS et téléchargeable ici : https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/705664/document/grille-chirurgien-dentiste-handicap-apecs.pdf	100 €
Handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, d'un polyhandicap.	YYYYY185	Supplément pour certains actes techniques bucco-dentaires réalisés en deux séances ou plus à hauteur de 200 €, (non cumulable avec le supplément YYYYY183). Applicable une seule fois quel que soit le nombre d'actes réalisés au cours des 2 séances ou plus. Exemple : acte de prothèse conjointe : un seul code CCAM et plusieurs séances pour les réaliser. Sont exclus de ce supplément les actes de radiologie, de prévention, de restauration coronaire et de chirurgie. Supplément pour la prise en charge des personnes atteintes de handicap sévère pour lesquels une adaptation de la prise en charge en santé bucco-dentaire est nécessaire et pour lesquels au moins un des sept domaines de l'échelle APECS est scoré « modéré » ou « majeur ».	200 €
Handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, d'un polyhandicap.	CCX	Consultation bucco-dentaire complexe. Supplément pour la prise en charge des personnes atteintes de handicap sévère pour lesquels une adaptation de la prise en charge en santé bucco-dentaire est nécessaire et pour lesquels au moins un des sept domaines de l'échelle APECS est scoré « modéré » ou « majeur ».	46 €
Handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, d'un polyhandicap.	BDX	Supplément de 23 € à l'examen de prévention bucco-dentaire EBD. Il est cumulable avec l'examen de prévention bucco-dentaire EBD (BDC, BR2, BR4) Supplément pour la prise en charge des personnes atteintes de handicap sévère pour lesquels une adaptation de la prise en charge en santé bucco-dentaire est nécessaire et pour lesquels au moins un des sept domaines de l'échelle APECS est scoré « modéré » ou « majeur ».	Majoration de 23 €



B. LES MISSIONS ACCOMPAGNEMENT SANTÉ :

La Mission accompagnement santé est une réponse concrète visant à permettre à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre et de se soigner. L'accompagnement peut être sollicité dans le cadre de difficultés d'accès aux droits et/ou aux soins (liées ou non à un handicap), de fragilité face au numérique ou encore de situation sociale complexe.

Deux temps forts :

- le repérage des situations par l'Assurance Maladie et par ses partenaires ;
- l'accompagnement de la personne en fonction de ses difficultés et des besoins identifiés.

L'accompagnement s'effectue à distance par téléphone ou lors de rendez-vous selon les besoins de la personne. L'Assurance Maladie met en place un suivi personnalisé pour permettre à la personne de surmonter les difficultés rencontrées et :

- d'être à jour de ses droits ;
- de mieux s'orienter dans le parcours de soins ;
- d'être plus autonome dans ses démarches.

> Découvrir la mission accompagnement santé de l'Assurance Maladie et son fonctionnement.

C. MON ESPACE SANTÉ, VOLET HANDICAP

Lancé en janvier 2022, ce nouveau service public permet à chacun de stocker et de partager ses données comme ses documents de santé en toute sécurité, pour être mieux soigné.

Depuis le dernier trimestre 2022, un volet handicap est disponible dans la partie « Profil médical » rubrique « Suivi médical ». Ce volet handicap permet de renseigner différentes informations importantes pour la prise en charge de la personne.

Il permet de renseigner le type de handicap, le taux d'incapacité, si la personne a besoin d'une aide technique ou d'une aide humaine pendant les soins. Un encart « Informations complémentaires » permet également de transmettre des informations utiles au professionnel de santé : Éviter tout contact physique, parler fort et distinctement, ne pas rester debout...

Cet outil peut être très utile pour une personne dyscommunicante, ou pour transmettre ses informations à l'ensemble des professionnels de santé d'un hôpital, dans les services ou aux urgences.

The image shows a screenshot of the 'Mon Espace Santé' application interface. The main page is titled 'Profil médical' and features a sidebar with categories: 'Mon histoire de santé', 'Suivi médical', 'Facteurs de risque', 'Vaccinations', 'Mesures', and 'Professionnels de santé'. The 'Suivi médical' category is selected, and a sub-menu is visible with options: 'Maladies et sujets de santé', 'Traitements', 'Hospitalisations', 'Handicaps', and 'Professionnels de santé'. The 'Handicaps' option is highlighted. A modal window titled 'Ajouter un handicap' is open in the foreground. The modal contains the following fields and options:

- Type de handicap:** A dropdown menu with the text 'Sélectionnez un type'.
- Précisez votre handicap:** A text input field with the example 'Ex. : Surdit ' and a character count '0 / 50'.
- Taux d'incapacit  (facultatif):** A dropdown menu with the text 'Sélectionnez un taux'.
- Aide technique (facultatif):** A text input field with the example 'Ex. : Appareil auditif, fauteuil roulant...' and a character count '0 / 50'.
- Aide humaine (facultatif):** Two radio button options: 'Oui, je b n ficie d'une aide humaine.' and 'Non, je ne b n ficie d'aucune aide humaine.'
- Informations compl mentaires que vous souhaitez transmettre aux professionnels de sant  ? (facultatif):** A text input field with the example 'Ex. :  viter tout contact physique, parler fort et distinctement, ne pas rester debout ...' and a character count '0 / 3000'.

At the bottom of the modal is an 'Ajouter' button. The background of the application is dimmed, and a user profile 'Guillaume L.' is visible in the top right corner.

06

AIDE MÉTHODOLOGIQUE AU REMPLISSAGE DU CERTIFICAT MÉDICAL

(partie rédigée avec le concours de la MDPH de Côte-d'Or).

Les données médicales du dossier MDPH se composent :

- d'un certificat médical qui reflète les problématiques globales de la personne ;
- d'un volet 1 pour les personnes qui ont une déficience auditive importante. À ne remplir que si la personne considère qu'elle a un handicap auditif important ;
- d'un volet 2 à ne remplir que si la personne considère avoir un handicap visuel important. Une personne qui a une vision correcte corrigée n'a pas besoin de la remplir ; seuls les spécialistes remplissent les volets 1 ou 2 ;
- un volet 3 pour le handicap psychique devrait être mise en place prochainement.

Remplissage du certificat médical, attention :

- la MDPH n'évalue pas les besoins en fonction d'un diagnostic mais en fonction des répercussions du handicap sur la vie quotidienne ;
- chaque personne est unique : une même maladie invalidante ou un même handicap ne cause pas chez tout le monde les mêmes difficultés ;
- votre médecin doit donc décrire dans le certificat médical quelles sont les difficultés quotidiennes que vous rencontrez avec votre problème de santé ;
- le patient ne doit pas remplir le certificat médical, s'il a des remarques à faire ou un complément à ajouter, il peut l'écrire sur papier libre ;
- le certificat médical doit être daté de moins d'un an ;
- cachet du médecin, sa signature et date sont obligatoires.

Pour que le certificat soit considéré comme complet et recevable, plusieurs points doivent être respectés :

Page 1 : La forme simplifiée est utilisable uniquement si un certificat médical a été rempli précédemment par le même médecin. En effet, la forme simplifiée concerne un médecin en particulier, la démarche de remplissage ne peut concerner son remplaçant ou un autre médecin du cabinet par exemple. En fonction de la situation, le médecin de la MDPH peut redemander un certificat médical complet ou des éléments complémentaires.

Page 2, il est nécessaire de :

- bien renseigner la pathologie et non les symptômes. Exemple : la rachialgie, l'asthénie, ne sont pas des pathologies ;
- bien préciser les dates des maladies y compris dans la partie « pathologie motivant la demande » (dater un accident vasculaire, un traumatisme crânien, une fracture par exemple).

Il y a handicap si l'on peut prévoir des répercussions substantielles sur une durée supérieure à un an. Notamment pour les cancers, afin de différencier la maladie du handicap, il est nécessaire de joindre le protocole prévisionnel de soin.

Pour les enfants, il est utile de joindre les différents bilans : (orthophonie, ergothérapie, psychomotricité...). Pour les adultes, il est également utile de joindre les bilans (cardiaque, pneumologique, rhumatologique, pneumologique...). Il est nécessaire d'indiquer le poids et la taille du patient. Dans les symptômes cliniques, ne

pas transposer les symptômes de la crise aiguë, mais les signes chroniques et si besoin préciser la fréquence des crises et ses signes associés.

Page 3 : il est important de préciser si possible le traitement ET la posologie.

Page 4 : si suivi par un psychiatre, il est nécessaire de bien préciser ses coordonnées.

Page 5 : l'information attendue concerne le périmètre de marche habituellement possible et pas celui correspondant à la crise aiguë.

Page 7, volet « Retentissement sur l'emploi » : il est important de préciser si la personne peut ou pourrait travailler à mi-temps en milieu ordinaire. Dans le volet 1 : Il est nécessaire de préciser la qualité du langage oral (verso du volet 1).

Liens utiles :

Pour télécharger les formulaires :

<http://www.mdph21.fr/vos-formulaires.html>

Documentation du gouvernement pour bien remplir le dossier MDPH : https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/notice_Comprendre%20et%20bien%20remplir%20le%20certificat%20medical%20MDPH-accessible.pdf

Lien webinaire MDPH 21 :

<https://www.youtube.com/watch?v=jEVTQnDMV1I> (partie certificat médical à 55:40)

Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or
1D, boulevard de Champagne - CS 34548 - 21045 DIJON cedex

Merci aux différents contributeurs qui ont apporté leurs connaissances et leur expertise dans la rédaction de ce guide : APF France Handicap, l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la CPAM 21, le CH « la chartreuse » la CNAM, le DAC 21. la MDPH 21, Le Réseau Sourds Santé BFC, l'UGECAM BFC.